

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie-guilbault-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a57311709870ad094b0ef79>

Date d'obtention : 2025-11-27 18:14:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Réception de l'information

Rencontre des personnes concernées pour évaluer la situation

S'il s'agit d'une situation de pornographie juvénile qui a un impact en milieu scolaire, la trousse Sexto s'applique.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique et qu'il n'y a pas d'intervention universelle. Tout dépend de la nature des photos, ce qui a été fait avec celles-ci, l'intention derrière, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aborder le sujet avec les jeunes qui sont en possession et qui ont partagé les photos. La prise de téléphone face à un élève qui ne collabore pas est également délicat.